

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos et par visioconférence le 2 mars 2021, à compter de 20h00.

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #6.

Le conseiller Bruno Napert est absent.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2020-03-24**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des services sociaux en date du 2 octobre 2020, à l'effet que les séances publiques d'un organisme municipal soient tenues sans la présence du public ;

**CONSIDÉRANT** que la deuxième vague de la COVID-19 se manifeste et que la MRC de Marguerite-D'Youville est passée à la zone rouge ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et par visioconférence ;

**QUE** le verbatim de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité au lendemain de la séance.

**ADOPTÉE**

**2021-03-25**

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 février 2021 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents :
  - d) Taxes impayées 2019 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes
  - e) Projet de règlement n° 321 concernant l'utilisation de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Calixa-Lavallée et abrogeant le règlement n° 282 – Avis de motion et dépôt du projet
  - f) Règlement n° 320 concernant le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Adoption
  - g) Règlements d'emprunt – Réalisation complète de l'objet à coût moindre
  - h) Demande de prolongation du réseau dans le cadre du Réseau express métropolitain

- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - i) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - a) Rapport du représentant
  - b) Projet de construction d'un bâtiment accessoire – Lot # 4 833 494, 132 chemin du Second-Ruisseau
- 9- ENVIRONNEMENT
  - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
  - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
  - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
  - a) Déneigement de la borne sèche – Motion de remerciements
- 13- CORRESPONDANCE
- 14- PÉRIODE DE QUESTION
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021 – ADOPTION**

2021-03-26

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) La directrice générale mentionne que tout s'est bien déroulé tant qu'aux décisions du conseil.**

**b) Lecture et adoption des comptes**

2021-03-27

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de février 2021 au montant de 56 538.85 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 2 mars 2021 au montant de 56 538.85 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt de documents**

Aucun document déposé.

**d) Taxes impayées 2019 – Autorisation d’entreprendre la procédure de vente pour taxes**

2021-03-28

**CONFORMÉMENT** à l'article n° 1022 du *Code municipal*, la directrice générale dépose la Liste des taxes impayées au Conseil ;

**CONFORMÉMENT** à l'article n° 1023 du *Code municipal* la directrice générale, selon l'ordre reçu du Conseil, doit remettre avant le 20 mars 2021 au *bureau de la MRC de Marguerite-D'Youville*, de même qu'au bureau de la *Commission scolaire des Patriotes*, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2019 et avant ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas lieu de remettre une telle liste à la MRC de Marguerite-D'Youville étant donné l'état des taxes à recevoir ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QU'**aucune liste ne soit produite étant donné l'état de nos taxes à recevoir.

**ADOPTÉE**

**e) Projet de règlement n° 321 concernant l'utilisation de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Calixa-Lavallée et abrogeant le règlement n° 282 – Avis de motion et dépôt du projet**

2021-03-29

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Ghislain Beaugard qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 321 concernant l'utilisation de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Calixa-Lavallée et abrogeant le règlement n° 282. Un projet de règlement est aussi déposé.

**f) Règlement n° 320 concernant le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Adoption**

2021-03-30

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 février 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le règlement n° 320 concernant le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

**ADOPTÉE**

**g) Règlements d'emprunt – Réalisation complète de l'objet à coût moindre**

2021-03-31

**ATTENDU** que la Municipalité de Calixa-Lavallée a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

**ATTENDU** qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

**ATTENDU** qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENTU** que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU** qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

**Que** la Municipalité de Calixa-Lavallée demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE**

#### **h) Demande de prolongation du réseau dans le cadre du Réseau express métropolitain**

**2021-03-32**

**ATTENDU** que lors de la campagne électorale québécoise de 2018, le chef de Coalition avenir Québec (CAQ), M. François Legault, avait mentionné qu'il était temps de donner un grand coup pour décongestionner les transports, améliorer la qualité de vie des familles et relancer notre économie : « Un gouvernement de la CAQ entend donc investir massivement dans les transports collectifs, mais aussi dans l'aménagement d'axes routiers, au bénéfice de toute la région métropolitaine »;

**ATTENDU** que du même souffle, la CAQ avait pris l'engagement de mandater la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour réaliser une étude pour l'expansion du Réseau express métropolitain (REM), de Brossard jusqu'à Boucherville et Sainte-Julie, en longeant l'autoroute 30;

**ATTENDU** que ce tronçon du REM ferait plus d'une vingtaine de kilomètres et permettrait de soulager l'autoroute 30, qui est déjà très congestionnée;

**ATTENDU** que l'ensemble de la Couronne Sud ne possède aucun mode de transport lourd dans l'axe est-ouest;

**ATTENDU** qu'en décembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé le prolongement du REM vers l'est et le nord de Montréal;

**ATTENDU** qu'au début de février 2021, la CDPQ a affirmé que des études préliminaires sont en cours relativement à un prolongement du REM à Laval et à Longueuil, en vertu de mandats que lui a confiés le gouvernement et elle aurait indiqué au gouvernement qu'il y avait tout lieu d'être optimiste;

**ATTENDU** qu'aucun signal ne permet de croire que le prolongement du REM dans l'axe de l'autoroute 30 soit actuellement à l'étude ;

**ATTENDU** que cet axe de développement du REM est jugé prioritaire pour la population résidant au nord-est de Brossard, et ce, pour décongestionner les transports, améliorer la qualité de vie des familles et relancer notre économie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**DE RÉITÉRER** au gouvernement du Québec son engagement à réaliser une étude pour l'expansion du Réseau express métropolitain (REM), de Brossard jusqu'à Boucherville et Sainte-Julie, en longeant l'autoroute 30 ;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'établir un échéancier de réalisation du prolongement du REM dans l'axe de l'autoroute 30;

**D'APPUYER** la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Marguerite D'Youville dans les représentations nécessaires à l'avancement de ce dossier ;

**D'ACHEMINER** copie de la présente à M. François Legault, premier ministre du Québec, M. François Bonnardel, ministre des Transports, Mme Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M. Simon Jolin-Barrette, ministre responsable de la région de la Montérégie, et Mme Suzanne Dansereau, députée de Verchères.

**ADOPTÉE**

## **5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne, selon les rapports bimensuels reçus de la Régie de police, ils ont procédé à deux infractions en raison de la vitesse excessive sur le chemin de la Beauce.

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert est absent

### **b) Projet de construction d'un bâtiment accessoire – Lot # 4 833 494, 132 chemin du Second-Ruisseau**

**2021-03-33**

**CONSIDÉRANT** la demande de construction d'un bâtiment accessoire sur le lot # 4 833 494 d'une superficie de 111,47 m.c. ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de construction découle de différentes dérogations mineures dans lesquelles les superficies ont été diminuées pour répondre à notre réglementation ;

**CONSIDÉRANT** les derniers plans et devis, les photos 3D du projet de construction du bâtiment accessoire et modifications apportées ;

**CONSIDÉRANT** les différentes discussions qui ont eu lieu lors de la dernière présentation de la demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 111,47 m.c. représentant un excédent de 5,47 m.c. sur la superficie maximale des bâtiments accessoires permise dans notre réglementation en vigueur, sur le lot #4 833 494, 132 chemin du Second-Ruisseau, tel que les plans déposés en date du 22 février 2021.

**ADOPTÉE**

## **9- ENVIRONNEMENT**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

#### 10- CULTURE ET PATRIMOINE

##### a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

#### 11- LOISIRS

##### a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

#### 12- AUTRES DOSSIERS

##### a) Déneigement de la borne sèche – Motion de remerciements

2021-03-34

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Daniel Palardy effectue le déneigement de la borne sèche gratuitement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** offre ses plus sincères remerciements à Monsieur Daniel Palardy pour effectuer le déneigement de la borne sèche.

**ADOPTÉE**

#### 13- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière.

#### 14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

#### 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-03-35

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h10.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière